

« SCI 21-5 DK5 »

SOCIETE CIVILE au capital de 2.100 EUROS

Siège social :

REGUS,

81 Rue de France,

CS 21037,

06048 NICE CEDEX

RCS NICE 812 617 165

-----

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE le 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre  
et le 1<sup>er</sup> juillet,  
à 10 heures,  
au siège social,

Les associés de la société civile « SCI 21-5 DK5 », ayant son siège social à REGUS, 81 Rue de France, CS 21037, 06048 NICE CEDEX au capital de 2.100 EUROS, divisé en 210 parts de 10 EUROS chacune, immatriculée auprès du RCS de NICE sous le numéro 812 617 165 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laila Albaek Salem KOEJ.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

**Monsieur Steen THORSEN**

Propriétaire de 5 parts, ci

5 parts

**Madame Stella Skovgaard THORSEN, son épouse**

Propriétaire de 5 parts, ci

5 parts

**Monsieur Jacob STRUCKMANN**

Propriétaire de 5 parts, ci

5 parts

**Madame Lise LINDHOLT STRUCKMANN, son épouse**

Propriétaire de 5 parts, ci

5 parts

<b>Monsieur Ove Valentin CHRISTENSEN</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Madame Anne Lise SKOVSBØ, son épouse</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Monsieur Morten Kronborg FRIIS</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Madame Anne Kronborg FRIIS, son épouse</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Monsieur Per DRIFTE</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Madame Bente LANGE, épouse DRIFTE</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Monsieur Kristian LAUTRUP-NIELSEN</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
<b>Monsieur Torben Friis LANGE</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Madame Jette SOERENSEN, épouse LANGE</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Monsieur Jan EGGERTSEN</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
<b>Madame Pernille FOSS</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
<b>Monsieur Karsten POULSEN</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Madame Merete Lundqvist COORDT, épouse POULSEN</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Monsieur Leif VESTERGAARD</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Madame Sanne PRESTEGAARD, son épouse</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Monsieur Kim Ortmann SCHROEDER</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts



<b>Madame Malene Iben ROSWALL, épouse SCHROEDER</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Monsieur Mogens Munkholm ELSBERG</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Madame Dorthe Hoejgaard JENSEN, épouse ELSBERG</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Monsieur Christian Machholdt OESTERGAARD</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
<b>Monsieur Nicolai Buhl ANDERSEN</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Madame Pia THOMSEN</b> Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
<b>Monsieur Joergen Balle OLESEN</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
<b>Monsieur Lise Lotte Stilund VINZENT, épouse HOLM</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
<b>Madame Dorte ADOLFSEN, épouse VANG-JENSEN</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
<b>Monsieur Joergen HAUCH</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
<b>Madame Ulla Elisabeth CARNBRING</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
<b>Madame Marie-Louise AAMUND</b> Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Total : DEUX CENT DIX PARTS, ci	210 parts

Soit la totalité des parts composant le capital social

Les associés présents possédant l'intégralité des parts composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à l'unanimité requise par l'article 11 des Statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,

- le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenu à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

## ORDRE DU JOUR

### 1. Agrément des cessions des parts sociales :

- Agrément de la cession de cinq (5) parts sociales de Monsieur Kristian LAUTRUP-NIELSEN à Monsieur Henrik LUND,
- Agrément de la cession de cinq (5) parts sociales de Monsieur Kristian LAUTRUP-NIELSEN à Madame Henriette KINNUNEN,

### 2. Modifications de l'article 7 des Statuts de la société.

### 3. Pouvoirs à donner

### PREMIERE RESOLUTION :

Il est rappelé que les 210 parts sociales composant le capital sont actuellement attribuées aux associés comme suit :

à <b>Monsieur Steen THORSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 11 à 15	5 parts
à <b>Madame Stella Skovgaard THORSEN, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 16 à 20	5 parts
à <b>Monsieur Jacob STRUCKMANN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 51 à 55	5 parts
à <b>Madame Lise LINDHOLT STRUCKMANN, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 56 à 60	5 parts
à <b>Monsieur Ove Valentin CHRISTENSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 71 à 75	5 parts
à <b>Madame Anne Lise SKOVSBO, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 76 à 80	5 parts

à <b>Monsieur Morten Kronborg FRIIS</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 81 à 85	5 parts
à <b>Madame Anne Kronborg FRIIS, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 86 à 90	5 parts
à <b>Monsieur Per DRIFTE</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 91 à 95	5 parts
à <b>Madame Bente LANGE, épouse DRIFTE</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 96 à 100	5 parts
à <b>Monsieur Kristian LAUTRUP-NIELSEN</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 101 à 110	10 parts
à <b>Monsieur Torben Friis LANGE</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 121 à 125	5 parts
à <b>Madame Jette SOERENSEN, épouse LANGE</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 126 à 130	5 parts
à <b>Monsieur Jan EGGERTSEN</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 141 à 150	10 parts
à <b>Madame Pernille FOSS</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 161 à 170	10 parts
à <b>Monsieur Karsten POULSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 181 à 185	5 parts
à <b>Madame Merete Lundqvist COORDT, épouse POULSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 186 à 190	5 parts
à <b>Monsieur Leif VESTERGAARD</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 191 à 195	5 parts
à <b>Madame Sanne PRESTEGAARD, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 196 à 200	5 parts
à <b>Monsieur Kim Ortmann SCHROEDER</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 1 à 5	5 parts
à <b>Madame Malene Iben ROSWALL, épouse SCHROEDER</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 6 à 10	5 parts
à <b>Monsieur Mogens Munkholm ELSBERG</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 111 à 115	5 parts

à <b>Madame Dorthe Hoejgaard JENSEN, épouse ELSBERG</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 116 à 120	5 parts
à <b>Monsieur Christian Machholdt OESTERGAARD</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 171 à 180	10 parts
à <b>Monsieur Nicolai Buhl ANDERSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 131 à 135	5 parts
à <b>Madame Pia THOMSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 136 à 140	5 parts
à <b>Monsieur Joergen Balle OLESEN</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 31 à 40	10 parts
à <b>Monsieur Lise Lotte Stilund VINZENT, épouse HOLM</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 21 à 30	10 parts
à <b>Madame Dorte ADOLFSEN, épouse VANG-JENSEN</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 41 à 50	10 parts
à <b>Monsieur Joergen HAUCH</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 61 à 70	10 parts
à <b>Madame Ulla Elisabeth CARNBRING</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 201 à 210	10 parts
à <b>Madame Marie-Louise AAMUND</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 151 à 160	10 parts
TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	<hr/> 210 parts

Il est ensuite rappelé que l'origine de propriété des parts sociales résulte de l'apport en numéraire effectué par les cédants lors de la cession de parts sociales du 8 juin 2015.

- Monsieur Kristian LAUTRUP-NIELSEN, associé a souhaité céder cinq (5) parts sociales, numérotées de 101 à 105 à Monsieur Henrik LUND,
- Monsieur Kristian LAUTRUP-NIELSEN, associé a souhaité céder cinq (5) parts sociales, numérotées de 101 à 110 à Madame Henriette KINNUNEN.

Ils se sont donc réunis en Assemblée générale afin d'agréer Monsieur Henrik LUND et Madame Henriette KINNUNEN comme nouveaux associés.

Cette délibération des associés est adoptée à l'unanimité majorité qualifiée des associés.

## DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés en conséquence de ces cessions de parts sociales décide de modifier les dispositions des Statuts de la société afférentes à la répartition du capital social de la société et tout particulièrement l'article 7 des Statuts comme suit :

### « ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Suite à la cession des parts sociales de la société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 intervenue à NICE la répartition du capital social est comme suit :

à <b>Monsieur Steen THORSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 11 à 15	5 parts
à <b>Madame Stella Skovgaard THORSEN, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 16 à 20	5 parts
à <b>Monsieur Jacob STRUCKMANN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 51 à 55	5 parts
à <b>Madame Lise LINDHOLT STRUCKMANN, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 56 à 60	5 parts
à <b>Monsieur Ove Valentin CHRISTENSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 71 à 75	5 parts
à <b>Madame Anne Lise SKOVSBØ, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 76 à 80	5 parts
à <b>Monsieur Morten Kronborg FRIIS</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 81 à 85	5 parts
à <b>Madame Anne Kronborg FRIIS, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 86 à 90	5 parts
à <b>Monsieur Per DRIFTE</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 91 à 95	5 parts
à <b>Madame Bente LANGE, épouse DRIFTE</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 96 à 100	5 parts
à <b>Monsieur Torben Friis LANGE</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 121 à 125	5 parts
à <b>Madame Jette SOERENSEN, épouse LANGE</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 126 à 130	5 parts

à <b>Monsieur Jan EGGERTSEN</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 141 à 150	10 parts
à <b>Madame Pernille FOSS</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 161 à 170	10 parts
à <b>Monsieur Karsten POULSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 181 à 185	5 parts
à <b>Madame Merete Lundqvist COORDT, épouse POULSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 186 à 190	5 parts
à <b>Monsieur Leif VESTERGAARD</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 191 à 195	5 parts
à <b>Madame Sanne PRESTEGAARD, son épouse</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 196 à 200	5 parts
à <b>Monsieur Kim Ortmann SCHROEDER</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 1 à 5	5 parts
à <b>Madame Malene Iben ROSWALL, épouse SCHROEDER</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 6 à 10	5 parts
à <b>Monsieur Mogens Munkholm ELSBERG</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 111 à 115	5 parts
à <b>Madame Dorthe Hoejgaard JENSEN, épouse ELSBERG</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 116 à 120	5 parts
à <b>Monsieur Christian Machholdt OESTERGAARD</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 171 à 180	10 parts
à <b>Monsieur Nicolai Buhl ANDERSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 131 à 135	5 parts
à <b>Madame Pia THOMSEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 136 à 140	5 parts
à <b>Monsieur Joergen Balle OLESEN</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 31 à 40	10 parts
à <b>Monsieur Lise Lotte Stilund VINZENT, épouse HOLM</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 21 à 30	10 parts
à <b>Madame Dorte ADOLFSEN, épouse VANG-JENSEN</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 41 à 50	10 parts

à <b>Monsieur Joergen HAUCH</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 61 à 70	10 parts
à <b>Madame Ulla Elisabeth CARNBRING</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 201 à 210	10 parts
à <b>Madame Marie-Louise AAMUND</b> à concurrence de 10 parts, numérotées de 151 à 160	10 parts
à <b>Monsieur Henrik LUND</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 101 à 105	5 parts
à <b>Madame Henriette KINNUNEN</b> à concurrence de 5 parts, numérotées de 106 à 110	5 parts
TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	210 parts

Cette délibération des associés est adoptée à l'unanimité majorité qualifiée des associés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés autorise et donne tous pouvoirs à Me Max Ulrich KLINKER Avocat et Advokat au Barreau de NICE de la SELARL MAXUS CABINET D'AVOCATS y demeurant Palais Maréchal Joffre, 20 rue du Congrès, 06000 NICE, pour signer tous actes, pièces et documents nécessaires aux effets ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

**Madame Laila Albaek Salem KOEJ**

